

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

La Question du Jour

RESTRICTIONS NOUS FRANÇAIS

III

Nous l'avons dit, nous voulons le répéter encore : la race canadienne-française doit au catholicisme d'avoir conservé son existence comme nationalité distincte, et c'est des mains du clergé, représentant du catholicisme, qu'elle a reçu tout préparé pour la défense de ses droits, ces athlètes infatigables qui, les uns dans la presse, les autres au Parlement, ont fait face à l'ennemi, et l'ont forcé d'abaisser pavillon. Et il nous est bien agréable d'appeler encore ici en témoignage, à l'appui de notre thèse, l'honorable premier ministre du gouvernement de Québec, répétant, le soir de la semaine dernière, au public réuni à l'Académie de Musique, pour l'inauguration solennelle des écoles du soir, les mêmes éloquents paroles qu'il avait prononcées en Chambre, en 1881 :

"On dit souvent ici, sans trop réfléchir, que le clergé canadien a accaparé l'instruction de la jeunesse et qu'il a trop multiplié les collèges classiques. C'est un erreur, c'est même de l'ingratitude. Les institutions religieuses ont le contrôle de l'instruction supérieure, c'est vrai, mais à qui la faute, et où est le mal ? Qu'ont fait les laïques dans ce pays pour instruire la jeunesse. Rien, ou presque rien. Et *où serait l'INSTRUCTION dans notre province sans le noble dévouement de notre CLERGÉ ?* Elle n'aurait fait aucun progrès. Sachons l'avouer et le reconnaître : nous ne serions pas honnêtes si nous ne savions pas être justes et francs. Il fallait le souffle religieux, il fallait le généreux désintéressement du prêtre, pour donner la vie à ces grandes et belles institutions qui font la gloire de notre pays et dans lesquelles des professeurs, dont nous gardons un pieux souvenir

les ; une centaine d'autres sont employés comme chapelains dans nos institutions de bienfaisance, ou professeurs dans nos séminaires théologiques, ce qui n'en laisse guère que neuf cents dans le ministère curial. Si vous divisez le nombre des catholiques par le nombre des prêtres faisant les fonctions curiales, vous trouverez que la moyenne de chaque congrégation, dirigée par un prêtre catholique, est d'environ treize cents âmes.

"Et ce clergé, qu'a-t-il pour vivre ? La dîme, tout simplement, et un bien mince casuel. Que représente la dîme ? Il est facile de le calculer en prenant les données du recensement de 1881, qui sont à la portée de tout le monde. Au taux du vingt-sixième minot, elle forme à peu près les quantités suivantes : 58,889 minots de blé ; 58,866 d'orge ; 601,310 d'avoine ; 142,208 de pois ; 55,494 de sarrazin et 12,571 de seigle. En calculant aux prix courants, cela représente environ \$500,000 en argent. Mais nos prêtres ne sont pas exigeants, et je puis affirmer sans crainte qu'en moyenne ils font remise d'au moins 20 p. c. de leurs dîmes ou négligent de les percevoir, ce qui laisse un revenu réel d'au plus \$400,000 à partager entre neuf-cents prêtres faisant les fonctions curiales, ou une moyenne de \$450 par année chacun. En ajoutant une autre moyenne de \$100 pour le casuel, ce qui est le gros chiffre, on trouve un total de \$550.

"Ajoutons de suite que notre clergé fait bénéficier le peuple d'une bonne partie de ces minces revenus. C'est grâce aux libéralités du clergé que s'établissent et se maintiennent ces nombreuses institutions de bienfaisance—asiles, hospices et hôpitaux—et d'instruction publique qui se voient partout dans notre province. Vous seriez étonnés, vous protestants, du nombre d'élèves appartenant à des familles pauvres, dont l'instruction classique ou commerciale est payée en tout ou en partie par nos bons curés ; vous seriez pareillement étonnés des legs qui sont

"nous unissons nos rangs autour du CLERGÉ. *L'enseignement de la CHAIRE seul pourra réunir nos groupes en un faisceau solide parce qu'il possède au suprême degré la vraie philosophie évangélique.* En écoutant notre CLERGÉ nous apprendrons à respecter l'AUTORITÉ. Le respect de l'autorité nous habituera à la discipline et les discussions qui s'élèvent parfois au milieu de nous se tairont devant les commandements de la hiérarchie qui est là pour nous indiquer la voie qui mène à l'ordre, à la paix et à la fraternité !"

Naturellement, il nous faut lutter. L'Association des *Equal Rights*, que la main de fer du premier ministre vient de brider dans la province de Québec, compte dans les autres provinces des alliés plus heureux, qui abusent de leur majorité pour violer les droits les plus sacrés de nos frères par la foi, par le sang et par la langue. Jamais, en aucun temps, une majorité protestante n'a traité une minorité catholique et française comme la majorité catholique traite la minorité protestante dans la province de Québec. C'est là un fait que les circonstances nous forcent de signaler avec détails, dans notre brochure *Le Canada Français et la Providence* publiée en 1875. Le même fait, toujours renouvelé, toujours vivant, appelle aujourd'hui l'attention de M. Faucher de Saint-Maurice, qui commence la première des trois conférences dont se compose sa brochure par ces mots :

"Dans la province de Québec, nous ne cessons d'entourer de justes prévenances et de délicates attentions la minorité anglaise. La majorité de certaines autres provinces n'en fait pas autant pour les nôtres. Regardez ce qui se passe au Manitoba. On vient d'y proscrire la reine de toutes les langues, la belle, la grande, la toute belle langue française."

Néanmoins, M. Faucher de Saint-Maurice ne perd pas espoir, car voici ce qu'il déclare quelques lignes plus loin : — "On ne change pas une race du jour au lendemain. Les Acadiens et les Canadiens-

pour nous tous ; soulageons son fardeau, car il est lourd quelquefois à porter.

Mais cet ouvrier qui travaille et qui peine pour améliorer son sort et donner du pain à ses enfants : cet ouvrier, type du citoyen honnête, qu'avons-nous fait, que faisons-nous pour lui en ce pays ? Rien ! avouons-le à notre honte ; nous n'avons rien fait et nous ne faisons rien pour lui. Et il est là, ploiyant sous le poids de son labeur, et il attend, impassible comme le juste, calme comme la force dont il est l'emblème.

Que pouvons-nous, que devons-nous faire pour lui ? Lui ouvrir les portes du temple de l'instruction ; l'initier à nos travaux, lui faire partager notre vie intellectuelle, lui tendre la main comme à un frère, essuyer la sueur qui perle de son front et lui dire : Courage, ami, voici des écoles spéciales et pratiques dans lesquelles tes enfants vont apprendre que ton métier est une noble profession.

Nous avons donné des millions pour les chemins de fer et les canaux ; l'ouvrier a payé sa large part des taxes nécessaires à ces immenses constructions. Son tour est venu : que l'Etat lui donne des écoles comme l'Europe en possède : des écoles dans lesquelles les jeunes gens apprennent un métier, en même temps qu'ils apprennent les sciences indispensables dans ce siècle de lumière et de progrès.

LE CONSEIL DES DIX

A la date du 27 septembre dernier, dans le numéro treizième de l'Association, nous signalions à nos abonnés un article intitulé "L'Annexion" au cours duquel M. Geo. Lemay, rédacteur-gérant du *New-York-Canada*, ne se gênait pas d'exposer par les moindres détails toute la désastreuse influence du milieu

... des écoles du son, les mêmes éloquentes paroles qu'il avait prononcées en Chambre, en 1881 :

... dit souvent ici, sans trop réfléchir, que le clergé canadien a accaparé l'ins-
truction de la jeunesse et qu'il a trop
multiplié les collèges classiques. C'est
un erreur, c'est même de l'ingratitude. Les
institutions religieuses ont le contrôle de
l'instruction supérieure, c'est vrai, mais à
qui la faute, et où est le mal ? Qu'ont
fait les laïques dans ce pays pour
instruire la jeunesse. Rien, ou presque
rien. Et où en serait l'INSTRUCTION dans
notre province sans le noble dévouement
de notre CLERGÉ ? Elle n'aurait fait aucun
progrès. Sachons l'avouer et le recon-
naître : nous ne serions pas honnêtes
si nous ne savions pas être justes et francs.
Il fallait le souffle religieux, il fallait le
généreux désintéressement du prêtre,
pour donner la vie à ces grandes et belles
institutions qui font la gloire de notre
pays et dans lesquelles des professeurs,
dont nous gardons un pieux souvenir,
nous ont rompu le pain de l'instruction.
SANS LE PRÊTRE, la plupart d'entre nous
ne seraient pas instruits, ou ne le seraient
qu'à une manière incomplète et insuffi-
sante à la mission que nous sommes
appelés à remplir.

Continuons à en appeler au témoignage
si autorisé de l'honorable M. Mercier. Dans
l'irrefutable réponse, publiée depuis quel-
ques mois, et par laquelle il a pulvérisé
l'obscure pamphlet de l'Association des Equal
Rights contre la majorité des habitants de
la province de Québec, on peut lire, page
38, ce qui suit :

« Il n'est pas un pays au monde où l'in-
struction classique et universitaire coûte
aussi peu qu'elle coûte aux catholiques
dans notre province, où elle soit autant à
la portée de tous, même des plus pauvres ;
il n'est pas un seul homme sérieux et
sincère, connaissant un peu notre système
d'éducation, qui puisse refuser d'admettre
que c'est UNIQUEMENT à notre CLERGÉ que
nous sommes redevables de cet immense
avantage. »

Et cette conclusion était appuyée sur les
faits exposés ci-après (v. pages 35, 36 et 37
de la Réponse de l'hon. M. Mercier) :

« Le clergé catholique de la province de
Québec, régulier et séculier, se compose
de 1,260 prêtres, d'un cardinal, de sept
archevêques et évêques et d'un préfet
apostolique. Les calendriers donnent les
noms, prénoms et résidences de tous ces
prêtres, de sorte que, pour un honnête
écrivain, il ne peut exister ni doute ni
équivoque sur leur nombre. »

« Ces prêtres, d'ailleurs, ne sont pas tous
dans le ministère curial. Les sources de
renseignement que je viens d'indiquer
montrent à l'évidence, même aux aveu-
gles volontaires, que de ces 1,260 prêtres,
au moins 250 sont employés à l'enseigne-
ment dans nos collèges classiques et com-
merciaux ainsi que dans nos écoles norma-

tres ne sont pas exigeants, et je puis affir-
mer sans crainte qu'en moyenne ils font
remise d'au moins 20 p. c. de leurs dîmes
ou négligent de les percevoir, ce qui laisse
un revenu réel d'au plus \$400,000 à par-
tager entre neuf-cents prêtres faisant les
fonctions curiales, ou une moyenne de
\$450 par année chacun. En ajoutant une
autre moyenne de \$100 pour le casuel, ce
qui est le gros chiffre, on trouve un total
de \$550.

« Ajoutons de suite que notre clergé fait
bénéficier le peuple d'une bonne partie de
ces minces revenus. C'est grâce aux libé-
ralités du clergé que s'établissent et se
maintiennent ces nombreuses institutions
de bienfaisance—asiles, hospices et hôpi-
taux—et d'instruction publique qui se
voient partout dans notre province. Vous
seriez étonnés, vous protestants, du nom-
bre d'élèves appartenant à des familles
pauvres, dont l'instruction classique ou
commerciale est payée en tout ou en
partie par nos bons curés ; vous seriez
pareillement étonnés des legs qui sont
faits par ces mêmes curés à nos collèges,
à condition que les rentes en soient em-
ployées pour acquitter les frais d'instruc-
tion des enfants pauvres

« Tout cela, il faut bien l'admettre, est
dans l'intérêt du peuple, à son profit, et
lui fait toucher sous une autre forme ce
qu'il paie en dîme ou en casuel ; et, com-
me je le disais dans une circonstance
récente, notre clergé canadien rend au peu-
ple, sous une forme ou sous une autre,
pour des fins d'instruction ou de charité,
bénie et sanctifiée par l'Eglise, la dîme
qu'il en reçoit. »

Le clergé continue, comme on le voit, sa
mission conservatrice et sociale parmi nous.
En présence de ce fait démontré par de
telles statistiques, à la QUESTION DU JOUR
posée par M. Faucher de Saint-Maurice :
Resterons-nous Français ? voici la seule ré-
ponse possible :

Oui, tant que nous demeurerons catholi-
ques, tant que nous répudierons les doc-
trines politiques de l'athéisme social, tant
que nous accepterons comme un bienfait
l'influence perpétuellement régénératrice du
clergé, tant que nous resterons dignes d'a-
voir pour chefs de nos destinées des hom-
mes qui, comme M. Mercier, font assoir
l'Etat aux bancs d'école de l'Eglise. Et
ici, nous appellerons encore l'honorable pre-
mier ministre lui-même en témoignage à
l'appui de notre thèse. Oui, c'est M. Mer-
cier qui, dans une lettre adressée à l'*Avenir
Canadien*, journal publié à Manchester,
Etats-Unis, écrivait dernièrement ce qui
suit :

« Tout en souhaitant succès aux entre-
prises de mes compatriotes, je ne puis
m'empêcher de leur conseiller l'union et la
concorde. »

« Je dis toujours, ici : *Cessons nos luttes
fratricides, unissons-nous*, et je crois que
ce conseil n'est pas inutile dans une occa-
sion comme celle-ci.

« Nous ne serons unis qu'à la condition que

la minorité protestante dans la pro-
vince de Québec. C'est là un fait que
les circonstances nous forçait de signaler
avec détails, dans notre brochure *Le Ca-
nada Français et la Providence* publiée en
1875. Le même fait, toujours renouvelé,
toujours vivant, appelle aujourd'hui l'atten-
tion de M. Faucher de Saint-Maurice, qui
commence la première des trois conférences
dont se compose sa brochure par ces mots :

« Dans la province de Québec, nous ne
cessons d'entourer de justes prévenances
et de délicates attentions la minorité an-
glaise. La majorité de certaines autres
provinces n'en fait pas autant pour les
nôtres. Regardez ce qui se passe au Ma-
nitoba. On vient d'y proscrire la reine
de toutes les langues, la belle, la grande,
la poétique langue française. »

Néanmoins, M. Faucher de Saint-Mau-
rice ne perd pas espoir, car voici ce qu'il
déclare quelques lignes plus loin : — « On
ne change pas une race du jour au lende-
main. Les Acadiens et les Canadiens-
français sont encore debout pour le prou-
ver. »

Oui, ils sont encore debout, parce que
leurs pères ont su résister à l'ennemi et le
combattre. L'héritage qu'ils nous ont trans-
mis, nous ne pourrions à notre tour le lé-
guer à nos enfants que par la résistance et
la lutte. M. Faucher le sait bien, lui si
patriote. Aussi s'est-il armé en guerre, et
voici que, ne voulant pas seul partager
l'honneur, il présente à ses compatriotes,
avec sa brochure, tout un arsenal de com-
bat, où les vaillants pourront se munir à
leur gré.

(à suivre)

L'OUVRIER

Voici ce que l'honorable M. Mercier,
l'éminent premier ministre actuel de la
province de Québec, disait en Chambre
le 17 juin 1881 :

Le peuple, c'est l'OUVRIER ; c'est lui qui
fait le pain, l'étoffe de nos habits, qui bâtit
nos demeures, les embellit, les orne de ces
mille choses qui les rendent à la fois com-
modés et agréables ; demeure dans les-
quelles nous goûtons les plaisirs de la vie
si difficile à gagner et si facile à perdre ;
c'est l'ouvrier qui fabrique l'horloge qui
nous rappelle que le temps s'enfuit en nous
laissant le regret du passé et quelquefois
l'amertume du présent ; c'est lui qui fait
nos temples où nous allons invoquer la divi-
nité et la prier de bénir nos travaux et nos
joies, d'adoucir nos chagrins ; c'est l'OU-
VRIER enfin qui confectionne les berceaux
dans lesquels le doux chant de la mère
endort l'enfant quand le soir est venu ;
c'est lui qui orne nos cimetières où tous,
grands et petits, riches ou pauvres, nous al-
lons dormir du dernier sommeil. Voilà le
peuple ; saluons-le avec respect, il travaille

Nous avons donné des millions pour les
chemins de fer et les canaux ; l'ouvrier a
payé sa large part des taxes nécessaires à
ces immenses constructions. Son tour est
venu ; que l'Etat lui donne des écoles com-
me l'Europe en possède ; des écoles dans
lesquelles les jeunes gens apprennent un
métier, en même temps qu'ils apprennent
les sciences indispensables dans ce siècle de
lumière et de progrès.

LE CONSEIL DES DIX

A la date du 27 septembre dernier,
dans le numéro treizième de l'*Associa-
tion*, nous signalions à nos abonnés un
article intitulé "L'Annexion" au cours
duquel M. Geo. Lemay, rédacteur-gé-
rant du *New-York-Canada*, ne se gê-
nait pas d'exposer par les menus détails
toute la désastreuse influence du milieu
des Etats-Unis sur les mœurs d'un cer-
tain nombre d'émigrés canadiens. Nous
n'avons pas hésité à reproduire cet
article, pour deux raisons : 1. parce
qu'il apportait un témoignage confir-
mant les dires d'observateurs sérieux
qui avaient visité à plusieurs reprises
les Etats-Unis ; 2. parce que nous sa-
vons à quelle source autorisée M. Le-
may puise ses inspirations.

Néanmoins, tout bien fondé que fut
son article, l'auteur a dû subir les flagel-
lations de la censure, et c'est la *Société
médico-chirurgicale-Canadienne-Fran-
çaise* de la Nouvelle-Angleterre, tenant
sa quatrième assemblée annuelle à Wor-
cester, qui a voulu se faire exécutrice
des hautes œuvres.

M. Lemay s'est est moqué, avec beau-
coup d'adresse et d'esprit, dans un ar-
ticle intitulé *Le Conseil des Dix*. Nous
ne méritons certainement pas, dit-il,

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Puis il répond aux résolutions compo-
sant la censure et en fait crouler tout
l'échafaudage par des arguments d'une
logique vigoureuse et serrée, qu'à notre
grand regret l'espace limité de nos
colonnes ne nous permet pas de repro-
duire,

M. Lemay a raison de dire qu'en défi-
nitive l'attitude de la convention médi-
cale de Worcester n'a rien changé à la
question, et nous l'applaudissons lors-
qu'il déclare qu'il continuera pour sa
part la bataille commencée. Il aura pour
lui et avec lui tous les Canadiens-Fran-
çais qui s'intéressent à l'avenir de leur

race, et qui veulent qu'elle obéisse aux desseins de la Providence en devenant la France CATHOLIQUE américaine. La mission de cette France sera ardue, car la France nouvelle aura à évangéliser au moins 42 millions d'infidèles. Laissons la parole à M. l'abbé Provancher qui, faisant le récit d'une excursion à Chicago dans le plus récent numéro de son *Naturaliste Canadien*, s'écrie :

“Quelle est la population actuelle des Etats-Unis ? 64 millions en chiffres ronds ; et sur ces 64,000,000, combien y en a-t-il qui ont une religion quelconque ? 22 millions seulement ! Vingt deux millions seulement rendent un culte au Créateur ; reste donc 42 millions qui ne reconnaissent pas le maître suprême, ne lui rendent aucun culte !!! N'est-ce pas un fait stupéfiant ! A la question des recenseurs : quelle religion avez-vous ? il s'en est trouvé 42 millions qui ont répondu : aucune. Nous envoyons des missionnaires jusqu'aux extrémités du monde, jusqu'aux îles les plus écartées de l'Océanie, pour annoncer l'Evangile, et nous avons à notre porte, parmi nous, pour ainsi dire, une population de 42,000,000 d'infidèles, qui ne connaissent pas Dieu, ou lui refusent tout hommage, qui retournent à la barbarie, en faisant prévaloir la loi du plus fort ! et cela en pleine civilisation, en plein XIXe siècle !

“En France, des athées et des libres penseurs font la guerre à Dieu ; ici on ne lui fait pas la guerre, on se contente d'affecter de ne pas le connaître, et le nombre de ceux que l'on entraîne est si grand, qu'on en assure à Satan un triomphe encore plus éclatant. Au reste, à peu près même manière de procéder ; écoles sans Dieu là, écoles sans Dieu ici ; corrompre la jeunesse n'est-ce pas le plus sûr moyen de perdre une génération ? Avec tous les soins que prennent les familles chrétiennes pour l'éducation de leurs enfants, il arrive encore quelquefois que les parents aient à pleurer des écarts déshonorants ; imaginez quels citoyens on doit faire en élevant des enfants comme des petits chiens ou des petits chats, sans religion aucune, le père ne croyant pas en Dieu, et la mère en agissant de même, le plus souvent. Quel frein mettre alors aux débordements d'une jeunesse emportée par ses passions ? Hors la crainte de Dieu que reste-t-il ? il n'y a plus que la crainte de l'échafaud. Aussi on s'affublait d'un vernis extérieur d'honnêteté, pour en imposer à des yeux peu clairvoyants, mais en dessous, à l'abri des regards, on ne recule devant aucune infamie pour atteindre le succès que l'on convoite, pour parvenir au but qu'on poursuit.

NOTES DIVERSES

L'ouverture officielle des écoles du soir pour la cité de Québec a eu lieu avec une extraordinaire solennité, jeudi soir de la semaine dernière à l'Académie de musique. Son Eminence le cardinal Taschereau y présidait, et après quelques remarques a donné à une très nombreuse assistance la bénédiction papale. “C'était,” dit l'*Electeur*, “un moment solennel que celui où, sur l'invitation du vénérable cardinal-archevêque, cette nombreuse assistance s'est agenouillée pour recevoir la bénédiction de Notre Saint Père le Pape. Il y avait là réunies des personnes de toutes les croyances et tous sans exception ont courbé le front pour recevoir la bénédiction que l'auguste chef du monde catholique envoyait d'au-delà des mers aux ouvriers du Canada.

Des discours très éloquentes ont été prononcés. Nos lecteurs pourront lire dans notre article sur la *Question du jour* une partie des magistrales paroles prononcées par l'honorable premier ministre de Québec. Son Honneur le maire Frémont a exprimé des considérations fort appropriées à la circonstance. L'honorable Chs. Langelier a fait mieux que se tenir à la hauteur de sa grande réputation : son discours a gagné les honneurs d'une mention toute spéciale dans la plupart des journaux. Nous en reproduisons quelques passages. L'honorable M. Guimet, surintendant de l'instruction publique, a parlé avec le sens pratiques qui caractérise ses paroles et ses actes. Il a dit en terminant : “L'éducation dans notre province est congréganiste, c'est-à-dire CHRETIENNE et nous mettons en première ligne sur notre programme d'études, l'instruction RELIGIEUSE, et c'est le système que vous allez suivre dans les écoles que vous êtes appelés à fréquenter ; allez-y donc sans crainte. C'est une ambition légitime que celle qui consiste à travailler avec ardeur, à atteindre la perfection dans l'état de vie que la Providence nous a assigné. Pour cela profitez, oui, profitez des occasions qui se présentent, afin que l'on dise de nous dans un avenir peu éloigné, que nous sommes le peuple le plus instruit de l'Amérique.

A l'Assemblée législative, MM. O. Desmarais, député de St-Hyacinthe, et Charles Fitzpatrick, député du comté de Québec, le premier étant moteur et le deuxième second de l'adresse en réponse au discours du Trône, ont tous deux, dit la *Justice*, fait preuve d'une éloquence qui les honore. S'il est bon d'en croire l'appréciation publique, M. Fitzpatrick a néanmoins mieux réussi, et a su saisir tout de suite la véritable éloquence parlementaire. “Son discours,” dit l'*Electeur*, “remarquable par une grande

se prononcer en Chambre en temps propice au lieu de soumettre au tribunal des lecteurs de la *Justice* des appréhensions qui semblaient annoncer les préparatifs d'une scission du côté de la droite.

Des explications données au nom du ministère par l'honorable M. Langelier, il résulte que le gouvernement, maintenant tels qu'ils sont les anciens contrats entre la province et les propriétaires des asiles, prendra dans les contrats nouveaux qui remplaceront les anciens expirés, le contrôle exclusif du traitement médical des aliénés.

“Dans tous les hôpitaux ordinaires,” dit l'*Evénement*, “le traitement de la maladie est laissé au contrôle exclusif du médecin, qui prescrit non seulement les remèdes et les soins connexes, mais même la diète et le vêtement. Ce système est suivi dans tous nos hôpitaux, qui appartiennent pour le plus grand nombre, pour ne pas dire la totalité, à des communautés religieuses. Dans ces hôpitaux, les admissions et les sorties sont même contrôlées par les médecins, en ce sens que pas un malade n'est admis ou renvoyé sans que ce soit sur le certificat d'un médecin.

“Eh bien ! ce contrôle médical que nos communautés religieuses acceptent si volontiers dans les établissements qui leur appartiennent, où elles font tout gratuitement et par charité, comment pourraient-elles raisonnablement le refuser, dans les établissements maintenus aux frais de la province ? En quoi les immunités religieuses sont-elles plus violées dans un cas que dans l'autre ? “Mais le gouvernement ne demande même pas cela.

“Sa politique ne vise que l'avenir, les mesures qu'il se propose de soumettre à l'approbation des Chambres pourvoit tout simplement au système qu'il veut introduire dans l'administration des asiles, à l'expiration des contrats actuels. En prévision de cette éventualité, le gouvernement se fait autoriser à acheter les asiles, tel que stipulé aux contrats en vigueur, dans le cas où cela serait nécessaire pour s'assurer le contrôle médical.

“Maintenant, cela veut-il dire que le gouvernement désire exclure les religieuses et les religieux des asiles ? Pas du tout : il veut même en former tout le personnel administratif de ces établissements, ainsi que l'honorable secrétaire de la province l'a déclaré lundi soir en termes formels et qui ne peuvent laisser aucun doute sur les intentions du ministère.”

Un paysan breton consulte un jeune avocat.

—Vlà l'affaire. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf ? au propriétaire de la ferme ou au propriétaire du canard ?

L'avocat se prend le menton, et après



ETUDE SUR LA C. M. B. A.

(suite)

1. Son Origine et son But

I

L'Eglise Catholique Romaine aux Etats-Unis possède une histoire des plus mouvementée. La persécution à laquelle furent sujets les Catholiques de ce pays fut des plus cruelles. En butte à toutes sortes de préjugés, sous le coup d'une opinion publique tout à fait hostile, entravés dans leur action par des actes de législation injustes et arbitraires à l'extrême, les missionnaires comme les fidèles eurent à souffrir dans leurs biens et dans leur personne. Leur liberté, leur vie même était continuellement en danger. Plût au Ciel, cependant, que la persécution fut le seul obstacle que rencontra le catholicisme aux Etats-Unis. Un ennemi plus terrible que des gouvernements fanatiques ; ennemi plus terrible parce qu'il est caché, se mit à faire son travail ténébreux, à répandre ses principes corrompus parmi la population de la nouvelle république. Les sociétés secrètes firent leur apparition.

Les années 1853, 1854 et 1855 virent se dérouler une série d'événements des plus pénibles pour la population catholique des Etats-Unis. Les agissements de l'association connue sous le nom de “*Know Nothing*”, la rébellion des Mormons, l'agitation de l'esclavage furent autant de causes de souffrances pour les Catholiques. La guerre civile, si longue, et si désastreuse, qui suivit avec toutes ses horreurs, ne contribua pas peu à aggraver cet état de choses.

Toujours, sous la direction de ses supérieurs ecclésiastiques, la population catholique sut opposer une résistance ferme et noble à l'assaut de la persécution. Cependant l'action pernicieuse des sociétés secrètes semblait commencer à se faire sentir. Entre catholiques même des discussions s'élevaient ; discussions qui bientôt furent cause de troubles sérieux entre ouvriers. Des grèves suivies de querelles funestes vinrent séparer les catholiques en différentes factions.

En face de ces désordres, à la vue de l'influence croissante des sociétés secrètes, il n'est pas étonnant de voir le clergé, comme les catholiques bien pensants, chercher à enrayer le mal en voulant opposer comme il le peut une société qui offrirait les mêmes

ceux que l'on entraine est si grand, qu'on en assure à Satan un triomphe encore plus éclatant. Au reste, à peu près même manière de procéder; écoles sans Dieu là, écoles sans Dieu ici; corrompre la jeunesse n'est-ce pas le plus sûr moyen de perdre une génération? Avec tous les soins que prennent les familles chrétiennes pour l'éducation de leurs enfants, il arrive encore quelquefois que les parents aient à pleurer des écarts déshonorants; imaginez quels citoyens on doit faire en élevant des enfants comme des petits chiens ou des petits chats, sans religion aucune, le père ne croyant pas en Dieu, et la mère en agissant de même, le plus souvent. Quel frein mettre alors aux débordements d'une jeunesse emportée par ses passions? Hors la crainte de Dieu que reste-t-il? Il n'y a plus que la crainte de l'échafaud. Aussi on s'affublait d'un vernis extérieur d'honnêteté, pour en imposer à des yeux peu clairvoyants, mais en dessous, à l'abri des regards, on ne reculerait devant aucune infamie pour atteindre le succès que l'on convoite, pour parvenir au but qu'on poursuit.

« Le cœur de l'homme est un abîme de perversité; Dieu écarté, bien que souvent ses méfaits portent en eux-mêmes leur châtiement, rien ne pourra plus le retenir sur la pente du vice. Voyez la France qui voulant se passer de Dieu se dépeuple dans une progression alarmante, parce que reniant la Providence, on viole les lois naturelles les plus saintes en restreignant la reproduction. L'excédant des naissances sur les décès qui va toujours en décroissant en France, en est rendu aujourd'hui à 1.19 par mille; or avant cinq ans, les décès l'emportent sur les naissances. Et ne voila-t-il pas que vos statistiques constatent le même état de choses ici. Votre population augmente, non par le chiffre seul de la reproduction, mais par l'immigration considérable qu'elle reçoit chaque année, ces nationalités étrangères ayant encore des familles fécondes; mais pour les Américains proprement dits, ils s'en vont s'éteignant graduellement sous la loi de ces infâmes pratiques. Le journal de votre ville, la *Tribune*, contenait tout dernièrement des révélations étonnantes à ce sujet. Et croiriez-vous qu'il se trouve des femmes CANADIENNES et bien élevées qui n'ont pas horreur de telles pratiques? Ne sont-elles pas véritablement américanisées celles-là? Vous mettez de côté la Providence, pour chercher un faux bonheur en violant ses lois; mais cette divine Providence saura bien vous trouver; vous n'échapperez pas à son contrôle; et en répudiant sa puissance, vous amassez sur votre tête des charbons ardents.

« J'ai donc eu raison de dire que si Dieu se trouvait aux Etats-Unis, il n'y régnerait pas, puisque les deux tiers de la population de ce pays confessent ne pas le connaître, ou du moins lui refusent tout culte. »

Est-ce que le Conseil des Dix va aussi censurer M. l'abbé Provancher? Nous est avis que M. Lemay les a déjà guéris de leur manie.

notre programme d'études, l'instruction RELIGIEUSE, et c'est le système que vous allez suivre dans les écoles que vous êtes appelés à fréquenter; allez-y donc sans crainte. C'est une ambition légitime que celle qui consiste à travailler avec ardeur, à atteindre la perfection dans l'état de vie que la Providence nous a assigné. Pour cela profitez, oui, profitez des occasions qui se présentent, afin que l'on dise de nous dans un avenir peu éloigné, que nous sommes le peuple le plus instruit de l'Amérique.

A l'Assemblée législative, MM. O. Desmarais, député de St-Hyacinthe, et Charles Fitzpatrick, député du comté de Québec, le premier étant moteur et le deuxième second de l'adresse en réponse au discours du Trône, ont tous deux, dit la *Justice*, fait preuve d'une éloquence qui les honore. S'il est bon d'en croire l'appréciation publique, M. Fitzpatrick a néanmoins mieux réussi, et a su saisir tout de suite la véritable éloquence parlementaire. « Son discours, » dit l'*Electeur*, « remarquable par une grande largeur d'idées, le range du coup parmi les meilleurs *debaters* de la législature. Il a été vivement admiré, en particulier, lorsqu'il a parlé de l'égalité des races et des croyances dans notre régime politique, et que, faisant allusion à la représentation de l'élément irlandais dans l'administration, il a dit de quelle manière il entendait la solution du problème national. Selon lui, ce n'est pas la question de race, mais le mérite seul et l'intérêt public, qu'il faut considérer dans le choix des administrateurs de la chose publique. D'aussi belles idées, énoncées dans un langage élégant et facile, méritent de frapper vivement l'attention; aussi, l'orateur a-t-il été écouté avec un intérêt soutenu. »

L'honorable M. Blanchet, qui faisait ses débuts comme chef d'opposition, a exercé son droit de critique sur le discours du Trône avec une courtoisie et savante habileté mais il n'a pas offert d'amendement à la motion principale.

Dans sa réponse au chef de l'opposition, l'honorable premier ministre, parlant de la question des asiles, a fait, à propos de l'attitude de l'*Etouhard* et de la *Justice*, des observations que M. Pelletier a cru devoir relever. Cela a donné lieu à un incident qui a causé une vive émotion en Chambre et dans le public. Nous ne pouvons blâmer le premier ministre, car nous jugeons qu'il avait donné assez de gages de son respect pour les attributions de l'Eglise et les droits de la famille, pour lui épargner de la part de la *Justice* ces reproches voilés sans doute, mais qui, aux yeux de plusieurs, avaient pris la signification d'une déclaration d'hostilités. La suite, du reste, a donné raison au gouvernement. Les explications si claires présentées lundi dernier par l'honorable secrétaire de la province ont satisfait M. Pelletier lui-même, et ont dû lui faire comprendre qu'il s'était trop hâté de chercher à émouvoir l'opinion publique, et qu'il aurait pu s'éviter le désagrément dont il s'est plaint, s'il eut attendu l'occasion de

pleinement au système qu'il veut introduire dans l'administration des asiles, à l'expiration des contrats actuels. En prévision de cette éventualité, le gouvernement se fuit autorisé à acheter les asiles, tel que stipulé aux contrats en vigueur, dans le cas où cela serait nécessaire pour s'assurer le contrôle médical.

« Maintenant, cela veut-il dire que le gouvernement désire exclure les religieuses et les religieux des asiles? Pas du tout: il veut même en former tout le personnel administratif de ces établissements, ainsi que l'honorable secrétaire de la province l'a déclaré lundi soir en termes formels et qui ne peuvent laisser aucun doute sur les intentions du ministère. »

Un paysan breton consulte un jeune avocat.

—V'la l'affaire. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf? au propriétaire de la ferme ou au propriétaire du canard?

L'avocat se prend le menton, et après mûre réflexion: « L'œuf appartient au propriétaire du canard! »

—Ah? répond le paysan. Vous en êtes bien sûr?

—Absolument certain!

—Alors, vous avez déjà vu des œufs pondus... par un canard?

Tableau!

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

Etats-Unis. Les agissements de l'association connue sous le nom de « *Know Nothing* », la rébellion des Mormons, l'agitation de l'esclavage furent autant de causes de souffrances pour les Catholiques. La guerre civile, si longue, et si désastreuse, qui suivit avec toutes ses horreurs, ne contribua pas peu à aggraver cet état de choses.

Toujours, sous la direction de ses supérieurs ecclésiastiques, la population catholique sut opposer une résistance ferme et noble à l'assaut de la persécution. Cependant l'action pernicieuse des sociétés secrètes semblait commencer à se faire sentir. Entre catholiques même des discussions s'élevaient; discussions qui bientôt furent cause de troubles sérieux entre ouvriers. Des grèves suivies de querelles funestes vinrent séparer les catholiques en différentes factions.

En face de ces désordres, à la vue de l'influence croissante des sociétés secrètes, il n'est pas étonnant de voir le clergé, comme les catholiques bien pensants, chercher à enrayer le mal en voulant opposer comme digue une société qui offrirait les mêmes avantages, mais qui serait une société catholique, ralliant par le lien fort et solide de la charité chrétienne tous les catholiques répandus dans les différentes parties du pays. Ce moyen semblait, tout naturellement, être le plus logique pour arriver à empêcher les catholiques de céder à l'influence perverse des sociétés secrètes. Quel meilleur moyen en effet de combattre ceux qui s'unissent pour faire le mal que de s'unir pour faire le bien? Un auteur a dit: — « Pourquoi faut-il que les enfants de lumière ne soient pas aussi prudents que les enfants du siècle, et qu'ils ne sachent pas s'unir pour le bien comme les méchants le font pour perdre les âmes et ruiner la société. »

Aussi, dès les dernières années de la guerre civile, une agitation se fit à Niagara Falls N. Y. pour organiser une « *Société d'Assurance Catholique*. » Cependant les catholiques ne semblaient pas généralement disposés à se joindre au mouvement, et l'on dut retarder l'exécution du projet sans pour cela l'abandonner. Voyant bien la nécessité d'une telle société, comprenant que c'était peut-être là le seul moyen d'empêcher un grand nombre de catholiques d'entrer dans des sociétés comme « *The Ancient Order of United Workmen, The Independent Odd Fellows* » et autres défendues par l'Eglise, des révérends Messieurs du clergé comme les estimés citoyens qui entretenaient l'idée d'une société ayant en vue de rallier les catholiques de tout le continent continuèrent leur travail avec énergie. Nous verrons bientôt avec quel résultat.

II

L'Association Catholique de Secours Mutuel doit son existence au travail persévérant et ardu, à l'énergie de deux personnes en particulier, le Rév. Père Moynahan, curé de Niagara Falls N. Y., et Sébastien Geyer, l'un des citoyens les plus estimés de

cette petite ville si admirablement sise sur les bords du Niagara, et destinée à être le berceau de notre grande et noble société.

Le Très Rév. S. J. Ryan, évêque de Buffalo, consulté dès le commencement de l'organisation, lui accorda sa plus entière approbation et déclara toute la satisfaction qu'il éprouvait de voir une semblable association se former. Il permit et encouragea la formation de branches dans tout son diocèse et se fit même inscrire comme membre.

Le digne évêque avait été consulté, quelque temps auparavant, par plusieurs catholiques sur l'opportunité pour eux de devenir membres, de l'une des sociétés secrètes. A ces personnes il avait conseillé l'organisation d'une société qui, tout en offrant les mêmes avantages que les sociétés secrètes, conserverait le caractère religieux, et opposerait l'action ouverte du bien aux intrigues sournoises du mal. Il est facile de comprendre combien fut agréable à son cœur de pasteur et de père l'espérance de voir ses vœux se réaliser.

Fondée, dans les circonstances déjà décrites, avec les principes de la véritable charité chrétienne pour base, la nouvelle société devait de toute nécessité par le succès couronner les efforts de ses fondateurs. D'ailleurs, n'offrait-elle pas dans leurs personnes mêmes une garantie de succès ? Nous voyons l'autorité ecclésiastique, représentée par l'évêque du diocèse, l'approuver, l'encourager et même la patroner. Nous voyons un vénéré prêtre prendre en mains l'organisation et en devenir de fait le fondateur. Nous trouvons enfin le représentant de l'élément ouvrier—le représentant du peuple—dans la personne de Sébastien Geyer qui, le premier peut-être, conçut l'idée d'une organisation. Né en Bavière, en 1832, Sébastien Geyer vint résider aux Etats-Unis en 1844, d'abord à Buffalo puis à Niagara Falls où il se fixa.

Fils soumis et dévoué de l'Eglise il ne voulut rendre publics rien de ses plans, aucune de ses idées, avant qu'elles fussent tout d'abord approuvées par le curé de Niagara Falls, le Rév. M. Moynahan. Ainsi, dès le début de la C. M. B. A., avant même son organisation, l'on reconnaît dans la pensée, dans les actions de ses fondateurs la charité chrétienne et la soumission à l'Eglise qui devaient être de tout temps les principes prédominants de la C. M. B. A.

(à suivre)

FEUILLETON

DEUX ENFANTS D'OUVRIERS

(suite)

VII

Le soir, Bavon, assis à côté de sa mère, était silencieux et triste. Il lui dit qu'il était très fatigué ; mais madame Damhout voyait bien qu'il avait autre chose dans l'esprit.

Elle murmura enfin d'une voix contenue :

—Bavon, tu songes à quelqu'un. Moi aussi, mon fils. Lorsqu'on est heureux, n'est-ce pas, on voudrait que tous ceux qu'on a aimés le fussent aussi ?

—Oui, mère, répondit-il, l'homme n'est pas toujours maître de ses pensées ; mais ce n'est rien. C'est un souvenir de mon enfance qui surgit dans mon cœur malgré moi.

Un dimanche, à la nuit tombante, une femme déjà âgée et une jeune fille sortirent de l'étroite ruelle où les Damhout avaient demeuré jadis. Leurs vêtements déguenillés, leur pas incertain et leur appréhension visible, tout en elles témoignait non seulement d'une grande misère, mais aussi d'un profond découragement. Elles marchaient lentement, silencieuses et la tête baissée, le long des maisons, comme écrasées sous un sentiment de honte ou de frayeur secrète.

Il y avait cependant une différence remarquable dans leur aspect. Tandis que la femme, comme une personne depuis longtemps habituée à la pauvreté, était, pour ainsi dire, couverte de haillons, la fille avait probablement fait tous ses efforts pour cacher, autant que possible, les signes extérieurs de la misère. Ses vêtements, bien que très usés, étaient d'une extrême propreté ; et son bonnet, quoique rapiécé et recousu, était aussi blanc que la neige.

Lorsqu'elle levait par hasard la tête pour éviter un passant, on la regardait avec surprise, comme si l'on était étonné de trouver de pareils traits sous ces misérables habillements.

En effet, la pauvre fille était très jolie ; dans ses yeux bleus, quoique maintenant obscurcis par le chagrin, brillait un étin-

enfance, avec quels reproches vous vous dressiez devant mes yeux ! Mendiante ! Godelive une mendiante !

—Non, mon enfant, ne sois pas si sévère pour toi-même. Nous venons demander assistance, c'est vrai ; mais nous ne sommes pourtant pas des mendiants.

Elles passèrent devant l'église Saint-Bavon. La jeune fille paraissait poussée par une force secrète vers la petite porte du temple, et s'était retournée à moitié, peut-être sans le savoir.

La femme la retint et dit :

—Mais, Godelive, que fais-tu ? Nous devons aller tout droit ; la rue de la Croix est là-bas.

—La honte, l'effroi, mère ; mon âme veut prier et demander des forces ; car, maintenant que nous approchons de l'endroit où je tendrai ma main suppliante à... à madame Damhout, tout mon courage m'abandonne.

—La nuit tombe, Godelive, nous ne pouvons pas attendre jusqu'à ce qu'il fasse tout à fait noir. Viens, mon enfant, c'est un moment pénible, en effet ; mais il sera bientôt passé. Nous viendrons ici, près du saint sépulchre, remercier Dieu de sa miséricorde, ou... ou verser des larmes de désespoir sur le même banc où nous nous sommes agenouillées tant de fois. Viens maintenant, cela ne durera pas longtemps.

Elles poursuivirent leur chemin jusque dans la rue de la Croix, où elles se mirent à regarder autour d'elles pour reconnaître la maison qu'on leur avait décrite dans la ruelle. Comme il faisait à moitié obscur, elles ne parvinrent pas à trouver tout de suite ce qu'elles cherchaient. Enfin, la femme dit :

—C'est là, Godelive. Cette jolie porte ronde, ce balcon ! Quelle belle maison ! Que les Damhout doivent être heureux ! Ils le méritent aussi, n'est-ce pas ? Ah ! puissent-ils exaucer notre prière ! Il y a déjà de la lumière dans la chambre du rez-de-chaussée. Godelive, prends courage, mon enfant ; jette-toi aux pieds de madame Damhout, conjure-la par les bontés qu'elle a eues pour toi ; elle nous sauvera, sois-en sûre.

—Oui, mère, la lutte est finie, je sens que j'ai repris un peu de force.

Comme elles approchaient de la maison, Godelive vit, à travers les carreaux qu'un homme, un monsieur, se tenait dans l'appartement éclairé. Quoiqu'il tournât le dos vers la rue, cette vue la frappa d'une incompréhensible frayeur ; mais au même instant, le monsieur fit un mouvement et se tourna vers la fenêtre, de façon que la jeune fille

PRIME DE L' " ASSOCIATION "

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *présent avis*, et de le remettre à un établissement d'instruction de son choix. Il le prévendra qu'avec l'un de ces avis, découpé de l'*Association*, cet établissement peut demander à M. *Joseph Vinot*, officier de l'Instruction publique, Cour de Rohan, à Paris, de lui adresser *gratuitement*, pendant quelque temps, le *Journal du Ciel*, grand ouvrage d'astronomie élémentaire.

LA C. M. B. A.

Un organe officiel d'une société comme la C. M. B. A. devrait être accessible à tous les membres. Aussi pour permettre surtout aux membres canadiens-français de la C. M. B. A. de lire un organe français de leur société, nous réduisons pour l'avenir le prix de l'abonnement aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins DOUZE copies, par chaque copie et pour un an..... \$0.75
Pour chaque branche qui demandera au moins VINGT-CINQ copies, par chaque copie et pour un an..... 0.50

Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeurpropriétaire de l'*Association*, St-Roch, Québec.

Pilules Antibileuses.

qui, le premier peut-être, conçut l'idée d'une organisation. Né en Bavière, en 1832, Sébastien Geyer vint résider aux États-Unis en 1844, d'abord à Buffalo puis à Niagara Falls où il se fixa.

Fils soumis et dévoué de l'Église il ne voulut rendre publics rien de ses plans, aucune de ses idées, avant qu'elles fussent tout d'abord approuvées par le curé de Niagara Falls, le Rév. M. Moynahan. Ainsi, dès le début de la C. M. B. A., avant même son organisation, l'on reconnaît dans la pensée, dans les actions de ses fondateurs la charité chrétienne et la soumission à l'Église qui devaient être de tout temps les principes prédominants de la C. M. B. A.

(à suivre)

NOTRE PRIME

A notre extrême regret et par des circonstances absolument incontrôlables, nous ne pouvons livrer actuellement le *Recueil des Recettes* annoncé et promis. La composition typographique en est suspendue forcément, pour un temps indéfini, et pour des causes qui ne dépendent aucunement de notre volonté. Cette contrariété nous affecte beaucoup, car nous savons que *qui promet, doit* ; elle nous chagrine d'autant plus qu'il ne nous est pas possible d'exposer publiquement les raisons de ce retard, et ainsi de démontrer que nous n'en sommes pas du tout responsables. Néanmoins il nous faut bien rendre justice à nos abonnés : c'est pourquoi nous ferons adresser directement de Paris, à chacun de ceux qui nous ont payé au moins un an d'abonnement et qui avaient choisi le *Recueil des Recettes* comme prime, une revue scientifique, le *Journal du Ciel*, bulletin de la société d'astronomie, propageant les notions populaires d'astronomie pratique, et mettant l'astronomie à la portée de tous.

Le *Journal du Ciel*, couronné par l'Académie des sciences, est dirigé par M. Joseph Vinot, officier de l'Instruction Publique et lauréat de l'Institut de France.

Tous ceux de nos abonnés qui ont droit au *Recueil des Recettes* recevront ainsi le *Journal du Ciel*, gratuitement, durant 3 mois, à commencer en DÉCEMBRE prochain.

Tous ceux de nos abonnés qui nous ont payé jusqu'à ce jour le prix d'UN AN, et qui ne nous ont pas encore fait connaître un choix de prime, recevront aussi le *Journal du Ciel*, à partir de DÉCEMBRE prochain, durant trois mois.

seul un sentiment de honte ou de frayeur secrète.

Il y avait cependant une différence remarquable dans leur aspect. Tandis que la femme, comme une personne depuis longtemps habituée à la pauvreté, était, pour ainsi dire, couverte de haillons, la fille avait probablement fait tous ses efforts pour cacher, autant que possible, les signes extérieurs de la misère. Ses vêtements, bien que très usés, étaient d'une extrême propreté ; et son bonnet, quoique rapiécé et recousu, était aussi blanc que la neige.

Lorsqu'elle levait par hasard la tête pour éviter un passant, on la regardait avec surprise, comme si l'on était étonné de trouver de pareils traits sous ces misérables habillements.

En effet, la pauvre fille était très jolie ; dans ses yeux bleus, quoique maintenant obscurcis par le chagrin, brillait une étincelle d'intelligence et de sensibilité ; ses joues étaient fraîches et son front d'un blanc de lis. En outre, il y avait dans la coupe de ses habillements, dans l'élégance de ses formes et dans la modestie de son allure, quelque chose de particulier qui ne permettait pas de douter que cette jeune fille n'eût reçu une bonne éducation.

Quelque douleur que cet événement avait précipité cette malheureuse d'une position plus élevée dans une misère si profonde, qu'on devait la prendre, elle et sa compagne, pour des femmes qui demandent leur pain à l'aumône.

Sans échanger une parole, elles avaient atteint le bas Escaut et s'approchaient du pont de la Vigne. La femme dit d'une voix altérée :

— Aie bon courage, mon enfant. Tu vas si lentement, as-tu peur ?

— Oui, mère, je ne sais pas, mon cœur bat avec angoisse, soupira la jeune fille.

— O ciel ! crains-tu que les Damhout ne repoussent notre prière ? Cela me fait trembler. Hélas ! qu'advierait-il donc de nous ?

— Madame Damhout nous aidera, mère ; il ne faut pas en douter. Un cœur comme le sien ne peut pas rester insensible à notre malheur ; et, lorsque, les larmes aux yeux, j'invoquerai son affection d'autrefois pour la pauvre Godelive...

— Sans doute, et, puisqu'ils sont encore plus riches qu'on ne nous l'avait dit à Lille... Ah ! Godelive, la tentative que nous allons faire est bien pénible, surtout pour toi, je le sais ; mais la faim est une impitoyable nécessité.

— Les Damhout sont riches, très riches ! répéta la jeune fille d'une voix sourde, dont le tremblement étrange surprit sa mère.

— Mais c'est tant mieux, Godelive, dit-elle, Dieu soit loué de leur avoir donné les moyens de nous venir en aide !

— Aller demander l'aumône, mère ! aux Damhout ! moi, la petite Godelive qu'ils ont aimée si tendrement, qui osait faire avec eux des rêves d'avenir ! O ma belle

femme dit :

— C'est là, Godelive. Cette jolie porte ronde, ce balcon ! Quelle belle maison ! Que les Damhout doivent être heureux ! Ils le méritent aussi, n'est-ce pas ? Ah ! puissent-ils exaucer notre prière ! Il y a déjà de la lumière dans la chambre du rez-de-chaussée. Godelive, prends courage, mon enfant ; jette-toi aux pieds de madame Damhout, conjure-la par les bontés qu'elle a eues pour toi : elle nous sauvera, sois-en sûre.

— Oui, mère, la lutte est finie, je sens que j'ai repris un peu de force.

Comme elles approchaient de la maison, Godelive vit, à travers les carreaux qu'un homme, un monsieur, se tenait dans l'appartement éclairé. Quoiqu'il tournât le dos vers la rue, cette vue la frappa d'une incompréhensible frayeur ; mais au même instant, le monsieur fit un mouvement et se tourna vers la fenêtre, de façon que la jeune fille put reconnaître son visage.

Elle poussa un cri étouffé, se mit à trembler sur ses jambes et s'appuya contre la muraille pour ne point tomber.

Elle vit sa mère étendre la main vers la sonnette. Elle s'élança en avant, écarta de la porte sa mère stupéfaite, la conduisit, par une sorte de violence fiévreuse, du côté sombre de la rue, et cacha en pleurant son visage dans la poitrine de madame Wildenslag, tandis qu'elle s'écriait :

— Mère, mère, il est là !

— Qui ?

Bavon.

— Eh bien, Dieu soit loué ! il exhortera sa mère à la miséricorde envers nous. Viens, surmonte la honte...

— Impossible, ma mère, sanglota la jeune fille. Oh ! épargne-moi cette souffrance, cette humiliation, ce désespoir ; demander l'aumône en sa présence, à lui, hélas ! mon cœur se brise, je m'évanouirais à ses pieds, peut-être j'en mourrais !

— Veux-tu donc que j'aie seule ?

— Je te bénirai et je t'en serai reconnaissante toute ma vie, chère mère. L'idée seule de lui tendre la main me remplit d'une angoisse mortelle.

Mais ils t'aiment plus que moi ; et s'ils repoussent ma prière parce que tu n'es plus avec moi ?

— Alors, répondit la jeune fille avec une agitation extrême, alors, j'étoufferai toute honte et toute sensibilité dans mon cœur. J'irai à lui, je me prosternerai à ses pieds, j'embrasserai ses genoux, je les arroserai de mes larmes. Oh ! il nous donnera plus que ce qu'il nous faut, mais quelque chose sera mort en moi ! C'est égal, je me soumettrai, je me sacrifierai, pour racheter la honte et sauver notre honneur.

— Eh bien ! je suis plus endurcie que toi centre la honte ; j'essayerai.

Godelive joignit les mains et dit d'un ton suppliant :

(à suivre)

ment aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins DOUZE copies, par chaque copie et pour un an..... \$0.75

Pour chaque branche qui demandera au moins VINGT-CINQ copies, par chaque copie et pour un an..... 0.50

Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeur-proprétaire de l'Association, St-Roch, Québec.

Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses : Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'elles ai aussi employées e maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavalrie, le 1er mai 1897. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

EXCELLENTES LUNETTES D'APPROCHE

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement. — Complètes avec pied

PRIX INOUI : 40 Fr. plus le port de 3 kilogrammes

S'adresser au *Journal du Ciel*, Courde Rohan

PARIS

NEW-YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00
Actif en Canada — \$ 2,011,235.98

Revenu total \$ 29,163,266.24
Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00
Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,
Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY;
5 juillet 1890—1a

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

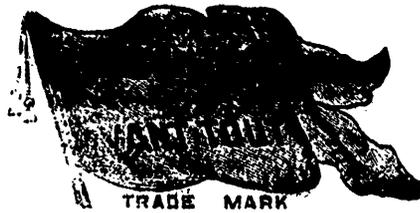
Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,



REMEDE DU DR. SEY

Le GRAND REMEDE FRANÇAIS contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Le REMEDE DU Dr. SEY est un composé aromatique les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à toutes doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le REMEDE DU Dr. SEY peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.98
Y compris le dépôt au gouvernement, de 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il continuera comme par le passé à teindre et réparer toutes sortes de

POUR UN MOIS
UNE

Grande Réduction est faite

AU

GRAND EN REPO

DE

Vaisselles, Verreries,
Lampes, etc.

DE

M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1a.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.
Primeurs de toutes les saisons.
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT À QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument sans conditions. Elle paie les réclamations promptement sans attendre 60 ou 90 jours.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas déception est pratiquée.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle il n'y aura aucune restriction vexatoire en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de sept pour cent (7%) étant le taux le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, Président

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPE PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre. La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares,
Etc., Etc., Etc.,
Tous de premier choix.

PLACE DES PLUS CENTRALES

J. JOHNSON & CIE,

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli
100 Octaves Colli
50 Quarts Vin Cettes
50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Forme modèle du

Château-Richer,

150 canards Pékin, pour la reproduction.

Prix :—\$ 5.00 pour 3 canards
9.00 " 6 "
16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs
ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame
Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il continuera comme par le passé à teindre et réparer toutes sortes de Pelleteries qu'on voudra bien lui confier, toujours à la satisfaction des plus exigeants. N'attendez pas la neige et le froid.

—AUSSI—

Les Dames trouveront à faire tailler et ajuster par une personne compétente les Manteaux et Gilets en Seallette et de manière à ne pas laisser voir les coutures.

N. VENIER NICOL,

Manchonnier et Chapelier,

285-287 Rue ST-Joseph,
SAINT-ROCH, QUÉBEC.

20 sept.—2m.

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, à part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Bonnes offres a de bons agents.

S'adresser a

B.-V. BERNIER,

Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.
Primeurs de toutes les saisons.
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la
Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890 1 an.

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MVRINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a



STATUTS DU CANADA

ET

Publications Officielles

Les Statuts et quelques unes des Publications du Gouvernement du Canada sont en vente au bureau de la Librairie du Gouvernement, rue St-Patrice, Ottawa. Aussi les Actes séparés. Statuts Révisés : prix pour 2 Vols, 1.00, et pour le volume supplémentaire, 02.50. Liste des Prix envoyée sur application.

R. CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine et
Directeur de la Librairie.

Département de la Librairie
et des Impressions Publiques.

Ottawa. 17 sept. 1890.

20 sept.—181.

VOYAGE, CHANGEMENT D'OCU-
PATION ET TRANSPORT DE POLICE,
comme il s'en trouve dans les polices des
autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et
Placements depuis trois ans un intérêt
d'une moyenne de sept pour cent (7%)
étant le taux le plus élevé acquis par
les Compagnies d'Assurance sur la Vie
faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, President.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques
dans toutes les parties de la ville et
des campagnes. Des Polices pour
trois ans sont émises au taux de
deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,

75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

CIGARES ET BOISSONS
DE PREMIER CHOIX

REPAS A TOUTE HEURE.

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

54, place Jacques-Cartier,
Montréal.

Félix LATRAVERSE
Propriétaire.

À deux pas du débarcadère des ha-
teurs à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a